

TROUSSE D'INFO

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME « DES POISSONS DANS LES ÉCOLES » (FISH IN SCHOOLS)?

« Des poissons dans les écoles » est un programme d'éducation des pêches provinciales coordonné par la Bow Habitat Station. Offert aux écoles de l'Alberta, ce programme d'apprentissage pratique donne l'occasion aux élèves et étudiants de la maternelle à la 12^e année d'élever des truites arc-en-ciel dans leurs salles de classe, des œufs aux alevins et au fretin, puis de les lâcher dans un plan d'eau approuvé par la province dans le cadre du programme d'empoissonnement de l'Alberta.

Le programme exige un engagement continu sur une période de cinq mois, de janvier à mai. L'aquarium et les truites nécessitent une surveillance et des soins constants, même si l'école est fermée ou que les élèves sont en congé.

Assurez-vous de lire et de bien comprendre l'engagement et les responsabilités associés à la participation à ce programme avant de présenter une demande.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme « Des poissons dans les écoles » correspond aux objectifs d'apprentissage établis par les programmes d'études du ministère de l'Éducation de l'Alberta à chaque niveau scolaire (de la maternelle à la 12^e année).

Le programme vise à favoriser l'appréciation des ressources halieutiques de l'Alberta et à encourager les participantes et participants à réfléchir au rôle qu'ils jouent dans la conservation et l'intendance des poissons, des eaux et des écosystèmes de la province.

Tout au long du programme, les élèves et les enseignants travailleront ensemble pour :

- Conserver dans l'aquarium un environnement sain pour les truites, des œufs au fretin;
- Lâcher les jeunes truites arc-en-ciel dans un plan d'eau provincial approuvé;
- Étudier les étapes du cycle de vie, les habitats, les besoins et les adaptations des poissons;
- Découvrir les poissons de l'Alberta et les menaces à leur survie;
- Comprendre l'importance de la qualité de l'eau;
- Prendre conscience des effets de l'activité humaine sur les écosystèmes aquatiques.

ŒUFS DE TRUITE ARC-EN-CIEL

La Bow Habitat Station fournit 65 œufs de truite arc-en-ciel triploïdes (non fécondés) qui proviennent de stations piscicoles provinciales.

La truite arc-en-ciel est choisie pour son taux de survie plus élevé et parce qu'elle peut être mise à l'eau à de nombreux endroits dans la province en raison de son rôle établi dans le programme provincial d'empoissonnement à des fins récréatives.

COÛTS DU PROGRAMME

Les écoles sont responsables du coût initial et des coûts d'entretien de l'aquarium. Une liste détaillée des fournitures nécessaires sera fournie. Les écoles qui participent de nouveau au programme pourraient devoir moderniser leur aquarium pour respecter les normes du programme.

- Coût initial : environ 1 500 \$ à 1 700 \$
 - Consulter le manuel technique du programme pour connaître les spécifications.
- Fournitures : environ 100 \$ par année
 - Produits essentiels aux soins des truites : matériau filtrant, conditionneur d'eau et tests d'analyse de la qualité de l'eau.
 - Consulter le manuel technique du programme pour obtenir des détails.
- Renvoi du matériel de livraison des œufs :
 - Frais d'expédition du matériel utilisé pour livrer les œufs à la Bow Habitat Station.
- Mise à l'eau :
 - Tous les coûts associés à l'activité (c.-à-d. le transport à destination et en provenance du plan d'eau approuvé par la province).
- Entretien général
 - Coût d'alimentation en électricité de l'aquarium
 - Désinfectant et fournitures de nettoyage

TROUSSE D'INFO

PERMIS DE RECHERCHE HALIEUTIQUE

Toute personne et tout organisme ou établissement dont le travail comporte la collecte, la conservation ou l'échantillonnage de poissons à des fins d'inventaire, de recherche, d'éducation ou de promotion en Alberta doivent obtenir un permis de recherche halieutique (FRL).

La Bow Habitat Station est responsable d'obtenir les permis auprès d'un biologiste des pêches de l'Alberta.

Les écoles sont responsables de respecter les exigences du permis.

PROCESSUS DE DEMANDE

Le programme « Des poissons dans les écoles » accepte un certain nombre de projets chaque année. Le processus de demande annuel permet à des écoles de participer pour la première fois, et à d'autres écoles en règle de soumettre une demande pour participer de nouveau.

Tous les participants doivent remplir un formulaire de demande chaque année, qu'ils soient nouveaux ou qu'ils aient déjà participé au programme.

Pour être admissibles, les écoles qui soumettent une demande doivent être situées en Alberta; elles doivent également prendre les engagements suivants en matière de finances et de ressources :

- Désigner deux coordonnateurs (demandeurs), dont un des deux doit occuper un poste permanent à l'école (enseignant, bibliothécaire, membre du personnel administratif).

TROUSSE D'INFO

- Obtenir de la direction d'école l'autorisation relative aux coûts associés au programme, aux exigences en matière de permis et au temps que doivent consacrer les coordonnateurs au programme.
- S'engager à suivre les directives du programme.
- Être en règle auprès du programme.

ÊTRE EN RÈGLE

Pour être en règle, les écoles doivent faire ce qui suit chaque année :

1. Se conformer aux exigences du permis de recherche halieutique.
2. Renvoyer le matériel de livraison des œufs à la Bow Habitat Station.
3. Suivre la formation en ligne sur la mise à l'eau et réussir à l'exercice de contrôle connexe.
4. Envoyer leur rapport définitif le 30 juin au plus tard.

LE RÔLE ET LA STRUCTURE DE VOTRE ÉCOLE

Les **écoles** doivent désigner deux coordonnateurs (demandeurs). Ces deux personnes sont responsables du respect des exigences du permis de recherche halieutique et du programme. Elles doivent :

- Remplir le formulaire de demande;
- Acheter l'équipement de mise en place et de remplacement;
- Installer et entretenir l'aquarium et son équipement;
- Appuyer la coordination du ramassage et de la livraison des œufs;
- Coordonner le renvoi du matériel utilisé pour livrer les œufs à la Bow Habitat Station;
- Surveiller le milieu de l'aquarium et s'assurer qu'il est sain;
- Surveiller et documenter le développement et la santé des poissons;
- Participer à la formation virtuelle sur la mise à l'eau en avril;
- Coordonner la participation de la classe ou de l'école et le transport des élèves/étudiants à destination et en provenance du plan d'eau approuvé par la province;
- Tenir à jour et soumettre les documents requis par le programme;
- Désinfecter l'aquarium et son équipement à la fin de l'année.

Si un projet comporte un taux de mortalité élevé (plus de 50 %) deux années de suite, un examen sera effectué afin de trouver des solutions. Cet examen peut exiger de l'information que les coordonnateurs doivent consigner et tenir à jour tout au long du projet.

RESSOURCES DESTINÉES AUX ENSEIGNANTS

[Portail des ressources « Des poissons dans les écoles »](#)

Les coordonnateurs de l'école auront accès à un portail de ressources sur le programme, où ils pourront consulter des ressources de formation et communiquer avec l'équipe du programme en cas de problème dont la solution ne figure pas dans le manuel technique.

RESPONSABILITÉS DE LA BOW HABITAT STATION

La **Bow Habitat Station** gère l'exécution du programme « Des poissons dans les écoles » et est responsable de livrer des œufs de truite arc-en-ciel sains et d'offrir de la formation et des ressources aux écoles qui participent au programme.

Le coordonnateur aide les écoles à coordonner le programme et à régler les problèmes. Cette personne s'occupe également de ce qui suit :

- Coordination du ramassage et de la livraison des œufs
- Formation et soutien aux coordonnateurs des écoles :
 - Maintien à jour du portail des ressources du programme à l'aide de ressources éducatives et d'outils de formation, et dépannage
 - Coordination du programme, notamment l'approbation d'un ichtyobiologiste pour éléver et mettre à l'eau les poissons
 - Formation virtuelle sur la mise à l'eau

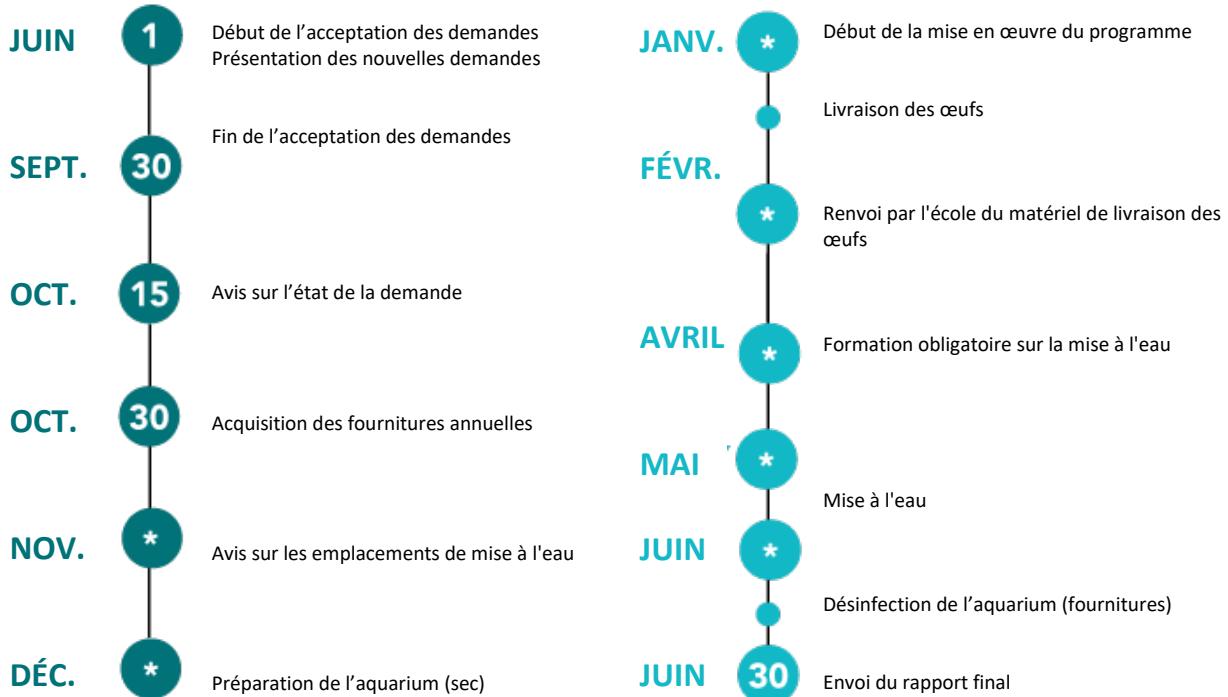
COORDONNÉES

[Site Web de la Bow Habitat Station](#)

Courriel du programme :
Fins.program@gov.ab.ca

Numéro de téléphone principal de la Bow Habitat Station :
 403-297-6561

DATES IMPORTANTES DU PROGRAMME



FOIRE AUX QUESTIONS

Le programme « Des poissons dans les écoles » (Fish in Schools [FinS]) est un programme d'éducation des pêches provinciales établi par le gouvernement de l'Alberta en 1998 et coordonné par la Bow Habitat Station.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME « DES POISSONS DANS LES ÉCOLES »?

Il s'agit d'un programme d'éducation des pêches provinciales coordonné par la Bow Habitat Station. Il propose aux écoles de l'Alberta une expérience d'apprentissage pratique en leur permettant d'élever des truites arc-en-ciel dans un aquarium en salle de classe.

De janvier à mai, les élèves et les enseignants acquièrent une connaissance directe de la truite arc-en-ciel, en surveillant 65 truites, de l'œuf à l'alevin, et en leur prodiguant des soins, pour enfin les lâcher dans un plan d'eau approuvé par la province dans le cadre du programme d'ensemencement de poissons de l'Alberta.

COMMENT PUIS- JE PARTICIPER AU PROGRAMME?

Les demandes des écoles sont acceptées chaque année du 1^{er} juin au 30 septembre. Les documents à remplir se trouvent sur le site de la Bow Habitat Station à l'adresse <http://bowhabitat.alberta.ca/programs/fish-in-schools.aspx#french>.

Y A-T-IL DES COÛTS?

Les écoles sont responsables du coût initial de l'équipement de l'aquarium (entre 1 500 \$ et 1 700 \$), des fournitures (environ 100 \$ par année), du renvoi du matériel de livraison à la Bow Habitat Station, de l'entretien général et de tous les coûts associés à la mise à l'eau des poissons (c.-à-d. le transport par autobus).

Le programme fournit aux participants la formation et le permis nécessaires, en plus de l'accès à du matériel d'apprentissage et à des webinaires pour les élèves.

QU'EST-CE QU'UN PERMIS DE RECHERCHE HALIEUTIQUE?

Un permis de recherche halieutique permet d'élever des truites arc-en-ciel en salle de classe et de les lâcher dans un plan d'eau approuvé. La Bow Habitat Station coordonne la délivrance des permis aux écoles participantes.

En Alberta, toute personne et tout organisme ou établissement dont le travail comporte la collecte, la conservation ou l'échantillonnage de poissons à des fins d'inventaire, de recherche, d'éducation ou de promotion doivent obtenir un tel permis.

OÙ PUIS-JE METTRE À L'EAU MES POISSONS DU PROGRAMME?

Les emplacements de mise à l'eau sont sélectionnés et approuvés par des biologistes régionaux de la province et correspondent à des endroits d'empoissonnement pour la pêche récréative. Les poissons sont ainsi mis à l'eau dans un habitat sain et s'intègrent à un écosystème où l'empoissonnement a déjà été approuvé en tant qu'outil de gestion du plan d'eau.

QUEL EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME?

Le programme vise à favoriser l'appréciation de la truite et à encourager les participants à réfléchir à leur rôle dans la conservation et l'intendance des poissons, des eaux et des écosystèmes de l'Alberta.

LE PROGRAMME CONVIENT-IL À MA CLASSE OU À MON ÉCOLE?

La réussite du programme exige une implication quotidienne de la part des coordonnateurs de l'école et des élèves, qui doivent s'occuper des poissons et de l'aquarium, notamment en installant et en entretenant l'équipement, en changeant l'eau, en nourrissant les poissons et en testant la qualité de l'eau.

Il est important que les coordonnateurs de l'école obtiennent le soutien d'autres membres du personnel et de la direction pour partager les tâches liées aux soins et à l'entretien exigées par le programme.



TROUSSE D'INFO

QUELS SONT LES SUJETS ABORDÉS EN RAPPORT AVEC L'ENVIRONNEMENT?

Le programme « Des poissons dans les écoles » offre aux élèves et aux enseignants des occasions d'apprentissage en classe en lien avec les sujets suivants : truite indigène et espèces en péril, gestion des pêches, qualité de l'eau, santé de l'écosystème et espèces aquatiques envahissantes.

Les élèves et les enseignants découvrent ainsi les pressions exercées sur l'eau, les habitats aquatiques et les pêches en Alberta, et réfléchissent au rôle qu'ils peuvent jouer pour préserver ces précieuses ressources naturelles pour les générations futures.

NOTRE ÉCOLE SERA-T-ELLE ACCEPTÉE CHAQUE ANNÉE DANS LE PROGRAMME?

Pour pouvoir participer de nouveau, les écoles doivent rester en règle auprès du programme. Les coordonnateurs de l'école doivent donc respecter les exigences suivantes :

1. Se conformer aux exigences du permis de recherche halieutique;
2. Renvoyer le matériel de livraison des œufs à la Bow Habitat Station.
3. Suivre la formation en ligne sur la mise à l'eau et réussir à l'exercice de contrôle connexe.
4. Envoyer le rapport définitif le 30 juin au plus tard.

OÙ PUIS-JE EN SAVOIR PLUS?

Consultez le site Web de la Bow Habitat Station à l'adresse bowhabitat.alberta.ca ou envoyez un courriel à fins.program@gov.ab.ca.